

## **Frédéric CIUNTU**

### **Groupe L'Oréal**

Titulaire d'un Troisième Cycle de Droit Immobilier et Foncier et d'un Diplôme d'Avocat au Barreau de Paris, j'ai rejoint le Groupe Vinci en qualité de Responsable de Programmes. Ensuite pour compléter mes connaissances financières, j'ai rejoint le LCL en financements de projets immobiliers et infrastructures. Ensuite, j'ai rejoint Arthur Andersen qui est devenu EY pour monter un département Immobilier au sein du Corporate Finance. En 2005, j'ai créé la Banque Immobilière du Groupe ING dont j'ai été le DG et mandataire social pendant 9 ans. Depuis 2015, je suis Directeur Immobilier du Groupe L'Oréal.

#### **Ma vision du rôle du Directeur Immobilier**

**Le Directeur Immobilier d'une Entreprise doit être un Contributeur Central de la Stratégie de son Entreprise.**

**A ce titre, il doit refléter les Grandes Thématiques de son Groupe et en être la vitrine et cela tant pour les salariés de l'entreprise que pour l'extérieur. Il s'agit par exemple du RSE / Sustainability, de l'Environnement de Travail / poste de Travail / Service, et de la Digitalisation des bâtiments.**

**L'immobilier étant souvent le deuxième poste de dépenses après les salaires, il est essentiel que l'immobilier soit vertueux. Pour cela le Directeur Immobilier doit s'assurer que son entreprise paye le juste prix et si possible qu'il valorise au mieux la qualité de sa signature.**

#### **Ma vision du rôle que doit jouer l'ADI :**

**L'ADI doit continuer à fédérer les Directeurs Immobiliers des Entreprises qu'elle accompagne au quotidien, mais aussi aider les Directeur Immobiliers à structurer leurs activités, et à les rendre plus visible et plus fort.**

**Les Groupes de Travail sur des thématiques précises doivent continuer à aider, à de structurer, à faire avancer, voire à innover et à anticiper les évolutions.**

**L'ADI doit également continuer à être un Interlocuteur des Pouvoirs Publics et des Collectivités Territoriales pour faire entendre les préoccupations des Directeurs Immobiliers et cela dans l'intérêt général.**

**L'ADI doit également continuer à être un lieu d'échange constructif et ouvert.**